

**BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION  
AU SEJOUR DE PAQUES DU 23 AU 27 AVRIL 2018.**

**Attention, ce bulletin est à remettre :**

Impérativement pour le Mardi 3 avril 2018 au plus tard au S.I.V.S.  
Place de la Mairie 59230 Sars et Rosières - 03.27.51.53.02.  
Attention le nombre de places est limité.

\* Les paiements doivent être joints à l'inscription.

\* Toute inscription non réglée ne sera pas prise en compte.

\* Les inscriptions seront fermes et définitives.

- Les enfants scolarisés dans une Ecole du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Scarpe et n'habitant pas une commune de la S.I.V.S. peuvent s'inscrire. Merci de l'indiquer sur le bulletin.
- - J'autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Scarpe à utiliser les photos où figure mon enfant.

Nom :                      Prénom :                      Date de Naissance :

Enfant(s) n'habitant pas le S.I.V.S. mais scolarisé(s) dans une Ecole du S.I.V.S.

Préciser le nom de l'école : .....

Nom du parent responsable de l'enfant :

Adresse :

 (domicile) :

 (autre) :

Règlement de : .....Euros

Chèque bancaire (A l'ordre du Trésor Public)

Espèces (Merci de faire l'appoint)

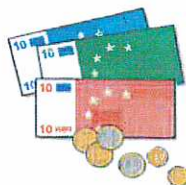
Payable : - En 1 fois (à l'inscription)

Désirez-vous une attestation de séjour ?

oui

non

Date et signature des parents



Tarifs pour la semaine tout compris  
(repas, transport, activités, hébergement)

L'inscription vaut pour la semaine et ne peut être proratisée.

QUOTIENT FAMILIAL (Calcul = Revenu annuel : par 12 mois : par le nombre de part) *	TARIF DU SEJOUR PÂQUES (5 JOURS)
QF < = 700 €	85 €
700 € < QF < = 1000 €	135 €
QF > 1000€	185 €

Fournir votre avis d'imposition 2017 (sur revenus 2016) du foyer pour les quotients familiaux inférieur à 1000 €

Attribution des parts : 1 adulte = 1 part    1 enfant = ½ part  
A partir du 3<sup>ème</sup> enfant = 1 part

\* Exemples de calcul :

Ex 1 : si votre foyer est composé de 2 adultes et d'1 enfant =  
 Vos revenus annuels / 12 mois / nbre de parts (soit 2.5) = QF

Ex 2 : si votre foyer est composé de 2 adultes et de 2 enfants =  
 Vos revenus annuels / 12 mois / nbre de parts (soit 3 parts) = QF

Ex 3 : si votre foyer est composé de 2 adultes et de 3 enfants =  
 Vos revenus annuels / 12 mois / nbre de parts (soit 4 parts) = QF

Ex 4 : si votre foyer est composé de 1 adulte et de 2 enfants =  
 Vos revenus annuels / 12 mois / nbre de parts (soit 2 parts) = QF